

stratégie plan climat ———— 2030





■ Plan climat définition et contexte

Après un premier plan climat volontaire engagé en 2009, l'Eurométropole de Strasbourg a relancé une réflexion sur son territoire autour d'une stratégie air-énergie-climat fin 2016, en cohérence avec ses obligations réglementaires.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est la réponse locale aux défis climatiques et qui doit fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire autour d'ambitions et d'objectifs opérationnels communs sous la bannière « plan climat 2030 : tous acteurs ! »



La genèse du plan climat 2030

2009-2017 : bilan du premier plan climat

En 2009, la Communauté Urbaine de Strasbourg s'était fixé des objectifs ambitieux pour l'année 2020. Le bilan chiffré réalisé par ATMO Grand Est dans le cadre de l'Observatoire air-énergie-climat interpelle l'Eurométropole mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire sur la difficulté rencontrée à inverser les tendances en infléchissant uniquement les politiques publiques. Ce bilan prend en compte les activités de tous les secteurs (industries, commerces, artisans, transport de personnes et de marchandises, logements, bureaux, activités agricoles, etc.) situées sur les 33 communes.

Les gaz à effet de serre constituent le seul indicateur réellement positif. Mais si la baisse attendue a été atteinte, elle est le fait pour les deux-tiers de la conjoncture économique (fermeture de la raffinerie de Reichstett et baisse de l'activité)

La consommation d'énergie, par contre, qui a baissé régulièrement entre 2005 et 2014 est repartie à la hausse et affiche désormais une tendance qui va totalement à l'encontre des objectifs, notamment par l'effet de la reprise économique.

Enfin, le taux de couverture des besoins du territoire en énergies renouvelables - qui est de l'ordre de 14% - a tendance à stagner ces dernières années. La mise en service de nouvelles unités de production renouvelable (solaire, biomasse, géothermie profonde, chaleur fatale...) devrait permettre d'améliorer légèrement ces résultats.

Contrairement au premier plan climat, le nouveau plan climat se devait réglementairement d'intégrer les enjeux de qualité de l'air. Il en fait un des axes majeurs, en lien avec des attentes fortes de la population renforcée localement par la situation du territoire.

THÈME	OBJECTIFS 2020	SITUATION 2017
Emissions de gaz à effet de serre (réf 1990)	-30%	-30%
Consommation d'énergie finale (réf 1990)	-30%	+9%
Couverture en énergies renouvelables	20 à 30%	14%

Les enjeux du plan climat

En matière d'énergie ou de gaz à effet de serre, les principaux secteurs sur lesquels opérer des mutations sont les bâtiments (logements, bureaux, surfaces commerciales) qui représentent 37% des émissions directes de gaz à effet de serre et 55% des consommations finales d'énergie. Viennent ensuite les transports de voyageurs et de marchandises - qui représentent également 37% des émissions directes de gaz à effet de serre et 24% des consommations finales d'énergie - et les modes de consommation (qui influent sur le réemploi, la production, les déchets et autres flux de matières, l'alimentation, les services et les importations).

En matière de qualité de l'air et de santé, les secteurs à enjeux sont le transport routier (58% des émissions de NOx et

21% des émissions de particules fines PM2,5) et le résidentiel (9% des émissions de NOx mais 54% des émissions de PM2,5). Sur ce dernier point, la part du chauffage au bois non performant (foyers ouverts, vieux appareils de combustion, mauvaises pratiques...) est prépondérante. Viennent ensuite l'industrie (16% des émissions de NOx et 10% des émissions de PM2,5) et l'agriculture dont les émissions d'ammoniac participent aux pics printaniers de pollution aux particules.

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé sur le territoire met en exergue des aléas climatiques liés aux épisodes pluvieux intenses (inondation, coulée d'eau boueuse) et aux épisodes de chaleur intenses (îlot de chaleur, canicules, sécheresse). Face à ces menaces, la végétalisation apparaît incontournable dans l'adaptation au changement climatique. Elle profite à la qualité de vie des habitants et participe de l'acceptation de la nécessaire densité des agglomérations en offrant des espaces de respiration, de convivialité et en participant à l'amélioration du cadre de vie.

Enfin, le dernier enjeu est un enjeu social. Solidarité, partage, acceptabilité sont trois préalables indispensables à la réussite des mutations. Parce que l'équité et l'égalité de traitement entre les habitants sont des valeurs essentielles pour l'Eurométropole, elle veillera à ce que chacun puisse être acteur et bénéficiaire de la transition écologique. Elle continuera d'accompagner les ménages modestes en matière de logement et de déplacements. De même, la transition énergétique du territoire doit permettre à tous d'accéder à une énergie plus propre et créatrice de retombées locales. L'Eurométropole se veut exemplaire et souhaite que chaque habitant-e, salarié-e, entrepreneur-e, association et élu-e puisse apprendre de l'autre et agir dans son quotidien et sa vie. Cette convergence des énergies est fortement mobilisatrice et sera notre réponse au bouleversement climatique.

2017 – 2019 : la construction d'un nouveau plan climat avec les partenaires du territoire

La concertation préalable :

1500 personnes et 400 propositions

Entre novembre 2017 et octobre 2018, l'Eurométropole de Strasbourg a mené une large concertation avec les acteurs du territoire en vue de partager les enjeux air-énergie-climat et amener les citoyens et les structures (publiques et privées) à contribuer collectivement en apportant des solutions au défi climatique. La concertation ciblait trois types de publics différents :

- le grand public et leurs représentants (associations, collectifs, conseil de développement...)
- les acteurs économiques
- chacune des 33 communes en individuel

Pour chacun des publics, des rencontres spécifiques ont été organisées, permettant de recueillir aussi bien la vision des acteurs les plus engagés (les citoyens « solutionneurs », les responsables environnement des entreprises...) que les personnes a priori moins sensibles aux questions climatiques. Des questionnaires en ligne sur une plateforme internet dédiée ouverte à tous ainsi qu'une rencontre spontanée des habitants-es sur un marché ont également enrichi les propositions.

Cette concertation a permis de mobiliser plus de 1 500 participants actifs (qui se sont déplacés pour les rencontres) et de recueillir plus de 400 propositions.

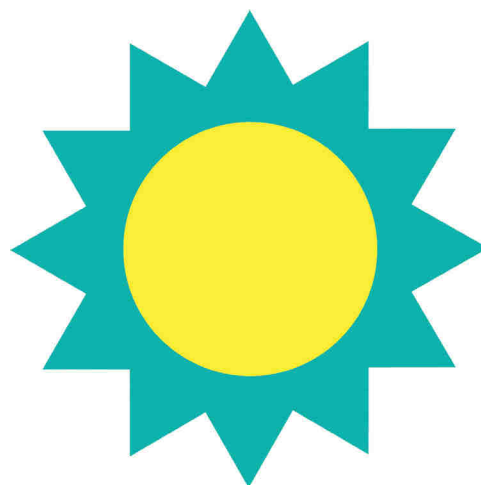
33 communes contributrices

En parallèle, les rencontres individuelles avec chacune des communes ont constitué un axe important du plan territorial. Ces échanges autour du plan climat et des initiatives des territoires permettent d'une part une complémentarité climat-air-énergie sur les compétences propres du bloc communal, mais aussi la déclinaison sur chacune des communes des orientations définies au niveau métropolitain. Ce travail de recensement permet l'échange d'idées et de bonnes pratiques entre les communes et renforce ainsi le lien autour du développement durable.

Des avis et des observations pour enrichir le document.

Le projet de plan climat a été soumis à plusieurs étapes obligatoires :

- sur le plan règlementaire : avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, avis du Préfet de Région et du Président de la Région Grand Est puis consultation publique. Il a également fait l'objet d'échanges transfrontaliers avec des villes allemandes et d'un avis du Conseil de Développement.
- une consultation publique par voie électronique réalisée entre le 2 septembre et le 7 octobre 2019 sur un site internet dédié (<https://participer.strasbourg.eu/planclimat>), consulté par plus de 3 000 personnes, a permis de recueillir une centaine d'observations constructives sur le projet de plan climat.
- la consultation transfrontalière a également permis de rappeler que les actions menées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg font également échos aux initiatives allemandes. Si la France a rendu obligatoire les démarches de plan climat air énergie territorial pour tous les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, de l'autre côté du Rhin, les "Klimaschutzkonzepte" (KSK ou 'concepts de protection du climat') sont principalement des démarches volontaires portées par les villes. Les villes de Schutterwald, Kehl, Offenburg, Karlsruhe et Lahr ont pu échanger avec l'Eurométropole.



La nécessité d'objectifs ambitieux

Le plan climat est adopté réglementairement pour une durée de 6 ans mais est établi à partir de projection sur des horizons plus lointains - 2030 et 2050 - permettant de définir une trajectoire pour le territoire et amorcer des changements profonds, à l'image de l'ambition 100% renouvelable affichée pour 2050.

La mise à jour tous les 6 ans du plan climat permet d'évaluer ce qui a été réalisé et réaligner le plan d'action pour l'atteinte des objectifs à 2030 et 2050.

Le tableau ci-dessous résume les principaux objectifs que se donne la collectivité pour ces 2 échéances :

Objectifs 2030 ■ 2050



Respecter les recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air

Sortir du diesel au plus tard en 2030 sur l'ensemble du territoire (Zone à Faibles Emissions)



Réduire de 40% les gaz à effet de serre GES (réf 1990)

Baisser l'empreinte carbone du territoire

**Neutralité carbone et
-90% de GES**



Réduire de 30% les consommations énergétiques finales (réf 2012)

**- 55% de consommation
énergétique**



Atteindre 40% d'EnR&R dans la consommation finale d'énergie

**100% énergies
renouvelables**



Limitier la part modale voiture à 30%, atteindre 16% pour le vélo, 37% pour la marche à pied et 17% pour les transports en commun



Rénover en BBC compatible 8 000 logements par an dont la moitié occupée par des ménages modestes

Baisser les consommations du tertiaire de plus de 40% (réf 2012)

**Rénover l'ensemble du
parc bâti en BBC**



Concourir à l'objectif de réduction des prélèvements d'eau de 20%



Réduire de moitié le tonnage de sa poubelle bleue (réf 2010)

Une stratégie en 4 axes

Le plan climat tel qu'imaginé et construit avec les partenaires du territoire s'articule autour de 4 axes principaux qui sont autant d'enjeux du territoire :

Axe 1 : Un territoire de bien-être

Vivre dans un environnement sain, agréable qui fait face aux imprévus est un objectif pour l'Eurométropole de Strasbourg. Un territoire garant d'une bonne qualité de l'air pour tous, c'est la première des priorités environnementales d'avenir identifiée par les citoyens métropolitains pour contribuer au bien-être de la population (enquête menée par le Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg en 2017), tourné vers les mobilités durables et apaisées et qui via ses capacités d'adaptation, anticipe et atténue les effets du changement climatique. Il s'avère que de nombreuses mesures qui contribuent à rendre le territoire plus résilient, répondent également à des demandes sociétales notamment en s'appuyant sur les services rendus par la nature.

Axe 2 : Un territoire «100% renouvelables» et neutre en carbone

Réussir la transition énergétique du territoire c'est agir de front sur les actions d'efficacité, de sobriété énergétiques et de production locale des énergies renouvelables et de récupération pour sortir définitivement des énergies fossiles impactant le climat, dégradant la qualité de l'air et fragilisant le territoire par sa dépendance. Dès 2017, l'Eurométropole de Strasbourg, et ses 33 communes ont décidé de s'engager dans la démarche volontaire de 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. La stratégie du Plan Climat reprend ce cap pour 2050, en lui adossant l'objectif de neutralité carbone, et trace la voie pour y arriver en fixant des mesures ambitieuses et des objectifs à atteindre dès 2030.

Axe 3 : Un territoire créateur d'emplois, de valeurs, de partage et d'inclusion sociale

La transition écologique ne doit pas signifier plus de contraintes, mais au contraire, plus d'innovation, plus d'engagement, plus de solidarité et plus d'échanges. Ce Plan Climat sera l'occasion d'aborder les modes de consommation responsables, d'appréhender la question de l'économie circulaire et des déchets et d'engager une mutation vers une économie responsable, innovante et solidaire, à l'image de la récente nomination pour 2019 'Strasbourg, capitale européenne de l'économie sociale et solidaire'. Derrière toute action, un leitmotiv : ne laisser personne en dehors du chemin de la transition écologique et c'est via le prisme de la solidarité que s'envisagent les mutations.

Axe 4 : Un territoire qui se donne les moyens d'agir

C'est pourquoi le quatrième axe 'support' permettra de concrétiser la réalisation des trois premiers. Il s'intéressera à la mobilisation des acteurs, à l'exemplarité de la collectivité, à l'accompagnement des changements. De même, la question des finances est un enjeu crucial : financements publics, investisseurs locaux ou externes, mobilisation de l'épargne citoyenne sont autant de questions à aborder dans la mise en œuvre de ce plan climat. Enfin, il s'agira de construire un dispositif qui permette au plus grand nombre d'acteurs de trouver une place dans la dynamique territoriale et de prendre part aux décisions qui vont être nécessaires. Ces thèmes sont développés dans l'organisation du plan climat ci-après.



Une mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie ambitieuse

Un plan d'actions évolutif

Le plan d'actions adossé à cette stratégie est un recueil d'environ une centaine de fiches actions qui couvrent l'ensemble des thèmes abordés dans le plan climat. Il est ouvert et évolutif afin de s'enrichir au cours des 6 ans du plan avec de nouvelles actions portées par les structures publiques ou privées du territoire.

Certaines fiches sont très opérationnelles et font l'objet d'un chiffrage précis (par exemple sur la mise en place d'un fonds air bois pour le renouvellement des vieux chauffages au bois) ; d'autres en revanche constituent des pistes à explorer pour les années à venir (par exemple sur la quantification d'un bilan carbone global de toutes les activités du territoire y compris les importations et exportations de produits) ; d'autres enfin seront complétées par des porteurs d'actions, l'objectif étant que chaque acteur puisse s'insérer dans la dynamique et dans le cadre proposé.

Une nouvelle gouvernance pour une nouvelle dynamique

Le plan climat est un projet de territoire. A ce titre, il doit pouvoir être piloté par des instances représentatives qui dépassent le seul cadre de l'Eurométropole de Strasbourg.

La gouvernance du plan climat s'articulera autour de plusieurs strates complémentaires :

- un comité stratégique co-piloté par l'Eurométropole de Strasbourg et plusieurs partenaires sera constitué à l'image de celui mis en place pour la feuille de route Eco 2030 (sur le développement économique).
- ce comité sera complété au sein de l'Eurométropole de Strasbourg par une coordination politique où l'élue en charge de la mise en œuvre et du suivi du plan climat coordonne avec l'ensemble des vice-président-e-s concerné-e-s les déclinaisons thématiques des politiques publiques afin de s'assurer que ces dernières soient bien compatibles avec la trajectoire envisagée.

L'agence locale de l'énergie et du climat, un outil de mobilisation du territoire

L'Eurométropole souhaite structurer, organiser et déployer son action en faveur de la transition énergétique et écologique à travers la constitution d'une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC).

L'action de l'ALEC doit notamment permettre au territoire de suivre la trajectoire fixée en matière de rénovation énergétique du bâti : maisons individuelles, copropriétés, tertiaire public et privé. Par ailleurs, une part conséquente des actions de la future ALEC doit être orientée vers les publics les plus modestes.

L'ALEC assume notamment des missions de service public (conseils neutres et objectifs, sensibilisation, premier accompagnement des publics, mobilisation des acteurs,...). Les financements eurométropolitains sont appelés à être durables et à constituer une part prépondérante des ressources de l'agence en compléments des autres sources publiques (Région, ADEME, communes voire fonds européens) et privées (notamment la mobilisation des certificats d'économie d'énergie).

Le périmètre exact d'intervention de l'ALEC sera déterminé en coordination avec les acteurs en valorisant au mieux les compétences du territoire et les dispositifs existants ou à venir.

Le financement de la transition écologique

Sur le budget interne de la collectivité : un budget « ODD compatible » et un travail exploratoire sur la part climat

Une évaluation du budget primitif 2019 au regard des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies a été menée via un premier travail d'analyse et a permis de disposer d'une première vue d'ensemble des engagements financiers au service du développement durable.

Pour compléter ce travail, une étude en partenariat avec I4CE (anciennement 'Caisse des Dépôts et Consignations climat recherche') vise à établir un cadre d'évaluation climat du budget des collectivités. Il permettra d'évaluer pour chaque ligne du budget si celle-ci est favorable au climat, neutre ou défavorable et permettra de vérifier l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Sur le financement de la transition écologique du territoire

Il s'agit de monter en compétence sur l'ingénierie financière et rechercher des sources de financement complémentaires pour assurer le financement de la transition écologique du territoire. Pour ce faire, il s'agit de mettre en place un groupe de travail sur les financements, de façon à réunir autour de la table des experts, de disposer d'un panorama des financements et d'aboutir à une stratégie financière et des moyens financiers cohérents avec le plan d'actions Suivi, pilotage et évaluation

Des forces vives et des moyens mobilisés

La réussite du plan climat passe par une dynamique de territoire qui inclut les acteurs, les moyens d'accompagnement et d'animation ainsi que les moyens financiers.

La mobilisation de tous les acteurs du territoire, chacun apportant une réponse partielle à ce défi global qui dépasse largement notre périmètre administratif.

- L'Eurométropole de Strasbourg s'engage en développant son exemplarité en interne à travers la démarche Cit'ergie. Elle réinterroge également l'ensemble de ses politiques publiques au prisme de ces enjeux et se dote d'un budget climat.
- Les communes sont également encouragées à développer leur propre stratégie en fonction de leur budget et de leurs compétences et en cohérence avec les objectifs fixés pour le territoire.
- Les satellites de la collectivité développeront également des actions d'exemplarité en interne et dans leurs métiers afin de les rendre « climat compatibles ».
- Les structures publiques et privées ainsi que les citoyens-ennes participent également à la transition écologique du territoire. Il s'agira de trouver le moyen de valoriser toutes les actions qui participent à cette dynamique globale.



Suivi, pilotage et évaluation

Ce plan climat entrera en vigueur après son adoption pour une durée de 6 ans (2020 – 2025) avec un bilan à mi-parcours obligatoire. Pour pouvoir suivre les avancées du plan climat, un reporting régulier alimenté notamment par des indicateurs sera mis en place associé à un comité de suivi et d'évaluation ouvert aux acteurs du territoire (citoyens, conseil de développement, ONG, associations...).

Sur les compétences de la collectivité, la démarche Cit'ergie nous permettra de disposer d'un état des lieux annuel des actions réalisées. Elle sera complétée par un outil d'analyse des actions et projets inscrits dans les délibérations de l'Eurométropole.

Sur le volet territorial, en plus des chiffres fournis par ATMO Grand Est (Observatoire air, énergie, climat), il sera nécessaire de se doter d'indicateurs qui permettent d'appréhender des phénomènes plus complexes comme l'impact climatique global de nos modes de vie, la résilience du territoire ou d'indicateurs plus sociaux ou sociétaux qui marquent l'acceptabilité des mesures en s'assurant que les changements s'opèrent de façon solidaire. Il s'agira également de regarder toutes les externalités positives ou négatives engendrées par nos décisions, y compris sur les territoires voisins.

La stratégie qui suit détaille les premières étapes vers cette transition écologique et propose un cadre comprenant une centaine d'actions couvrant l'ensemble des thèmes. Tout ne sera pas résolu durant les 6 années de ce plan climat, mais ce temps devra nous permettre de poser les jalons solides et durables pour aborder le long parcours qui nous mènera collectivement vers un territoire plus sain, plus sobre, plus agréable à vivre et plus solidaire.

